

êtes, peut-on leur dire, les membres d'une même famille, d'une famille qui a des façons de sentir identiques, une âme commune, irréductible à tout autre. Vous avez droit, par conséquent à la protection, aux faveurs des Saintes et des Saints de la grande famille franciscaine qui doivent s'intéresser à vous d'une façon spéciale.

Est-il nécessaire de vous rappeler aussi que vous participez à toutes les prières, à tous les mérites de tant de Saints et de Saintes. Est-il pensée plus consolante et plus douce que cette pensée du dogme de la Communion des Saints ? Nous sommes tous solidaires les uns des autres ; et ce que nous n'avons pas en suffisance, d'autres l'ont pour nous. Si nous sommes pauvres, dénués de tout, nous avons le patrimoine de famille où nous pouvons aller puiser ! Quelle source de grâces pour nous !

Mais avant tout et par-dessus tout, le Tiers-Ordre apporte des moyens très efficaces, non seulement de vie chrétienne, mais aussi de perfection. Qu'est-ce donc que la perfection ? C'est la substitution du vouloir divin à notre vouloir propre, c'est l'emploi total des dons qui nous sont confiés pour que nous les fassions fructifier, c'est l'intégration en notre vie personnelle de la vie éternelle !

Eh bien ! que de stimulants, que d'excitants, que d'adjuvants nous rencontrons dans le Tiers-Ordre pour tendre à la perfection avec plus de facilité et plus de promptitude !

N'est-ce donc rien que l'éloignement des dangers du monde ? N'est-ce donc rien que les vertus qu'il nous force pour ainsi dire à pratiquer par toutes les prescriptions qu'il nous impose ? N'est-ce rien encore que les mille et une grâces qu'il nous vaut dans l'accomplissement de tous nos devoirs ? Qui donc oserait le dire ?

J'en appelle à l'expérience de tous les vrais tertiaires ! Ils savent bien que le Tiers-Ordre est une source d'énergie pour leur âme, de paix pour leur cœur, et